

Séance du 9 Avril 2013

L'an deux mil treize, le 9 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 28 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Daniel MALHERBE, Claude LAVRAT, Francisque LE GOFF

Absents excusés :

Michel HALLAY pouvoir à Annick MARCETTEAU
Daniel BLIN pouvoir à Pascal CASIEZ
Dominique GUILLOTIN

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Didier JACQUET

Madame MARCETTEAU donne lecture du procès-verbal du 11 mars 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 11 février 2013 sera lu lors de la prochaine séance.

1. Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2012

- Service eau et assainissement

	Résultat de Clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat Clôture 2012
Investissement	36 643.70	0,00	13 063.39	49 707.09
Fonctionnement	26132.51	0.00	50 030.22	76 162.73
TOTAUX	62 776.21	0.00	63 093.61	125 869.82

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 du service eau et assainissement de la commune a été approuvé.

- Traitement des eaux usées Mignières-Thivars

	Résultat de Clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat Clôture 2012
Investissement	- 15 393.19	0,00	- 10 336.03	- 25 729.22
Fonctionnement	74 130.10	15 393.19	16 539.20	75 276.11
TOTAUX	58 736.91	15 393.19	6 203.17	49 546.89

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget annexe « traitement des eaux usées Mignières-Thivars a été approuvé.

- Commune

	Résultat de Clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat Clôture 2012
Investissement	- 136 438.70	0,00	232 164.62	95 695.92
Fonctionnement	484 542.96	140 350.70	129 419.85	473 612.11
TOTAUX	348 074.26	140 350.70	361 584.47	569 308.03

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 de la commune a été approuvé.

2. Affectation des résultats du budget communal

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2012.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Pour 2012, le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de : **129 419.85 euros**
- le résultat antérieur reporté de fonctionnement est de : **344 192.26 euros**,

Par conséquent, le résultat de fonctionnement à affecter correspond à la somme du résultat de l'exercice et du résultat reporté, soit **473 612.11 euros**.

Le résultat d'investissement cumulé de l'exercice est de : **95 695.92 euros**.

Les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement sont de **19 500 euros**.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de **46 138 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- la somme de **473 612. 11 euros** à ***l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté.***
- la somme de **95 695.92 euros** à ***l'article 001 - Excédent d'investissement reporté.***

Les reprises des résultats des budgets annexes eau/assainissement et traitement des eaux usées Mignières-Thivars passent par une délibération concordante de Chartres Métropole et de la commune. Ils seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

3. Approbation du budget primitif 2013 de la commune

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **1 241 212.27 euros**

Section de fonctionnement : **1 716 716.95 euros**

4. Vote des taux d'imposition – année 2013

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sur les taux d'imposition de la commune. Elle souligne que la commission des finances ne souhaite pas appliquer d'augmentation aux taux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts et précise les taux d'imposition pour cette année :

Taxe d'habitation	9.71 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	17,77%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	30,55%

5. Contrat de prêt

Madame le Maire rappelle que pour financer les investissements 2013, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 300 000 euros, et d'un prêt relais de 200 000 € en attendant de recevoir les subventions demandées et de récupérer la T.V.A.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de prêt de la CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre, offre la plus avantageuse, et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

1/ De retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE pour un prêt à taux fixe PEC (Prêt à Echéance Choisie) d'un montant de 300 000 euros avec les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Prêt d'un montant de 300 000 euros.

CONDITIONS FINANCIERES :

Taux fixe :	3.52 %
Taux de rendement annuel :	2.94 %
Durée du remboursement :	15 ANS
Date de versement des fonds :	au plus tard le 30/05/2013
Date de 1 ^{ère} échéance :	30/08/2013
Date de la 2 ^{ème} échéance :	30/03/2014
Amortissement du capital :	progressif
Périodicité :	annuelle
Commission d'engagement :	300 €
Remboursement anticipé du capital :	possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle selon les modalités fixées au contrat.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Autorise Madame MARCETTEAU Annick, Maire de la commune de Thivars à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2/ De souscrire un prêt relais auprès de la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 200 000 € en attendant le versement des recettes d'investissement certaines (subventions, TVA) dont les conditions seront fixées ultérieurement.

6 . Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection d'un représentant appelé à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres Métropole.

DECLARE élue comme représentante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres Métropole : Madame Annick MARCETTEAU.

7 . Fonds de concours Chartres Métropole

Afin de sécuriser notre centre bourg, une caméra communale va être installée rue Hector Boudon.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite un fonds de concours auprès

de Chartres Métropole pour cette réalisation.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Subvention ACSE :	5 976.00 €
Fonds de concours :	2 989.00 €
Autofinancement :	<u>2 987.51 €</u>
TOTAL :	11 952.51 €

8. Convention avec la SEIPC pour la création de 7 éclairages pour passages piétons RD910

Le conseil municipal, vu par la convention générale signée entre la SEIPC, après délibération, à l'unanimité,

- adopte la proposition faite par la SEIPC :
 - création de 7 éclairages pour passages piétons
 - montant prévisionnelle de l'opération : 23 202.39 € TTC
 - nombre d'annuités : 1
 - subvention SEIPC : 9 700 € (50 % du montant HT des travaux)
- autorise le maire à signer la convention particulière à intervenir avec le SEIPC, ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le SEIPC, d'un avenant dit « financier » qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

Informations diverses :

> Campagne de fleurissement : Les imprimés sont à remettre avant le 23 mai 2013. Ils seront transmis à Daniel BLIN.

> Autorisation d'occupation de voirie pour un commerce de pizzas : Une demande a été reçue en mairie pour installer un véhicule. A l'unanimité, les membres du conseil municipal donne un avis favorable à cette demande pour une installation sur la place le mardi ou le vendredi, à titre gracieux.

> lecture d'un courrier d'un habitant rue de Spoir : Mme le Maire donne lecture du courrier d'une personne qui souhaite que l'on enlève les places de stationnement devant sa maison. Mme le Maire répond que le projet sera réexaminé.

TOUR DE TABLE :

✚ Daniel MALHERBE demande où en sont les travaux de la salle des fêtes. Mme le Maire lui répond qu'ils sont bientôt terminés et qu'il faudra solliciter le passage de la commission de sécurité.

✚ Monsieur LAVRAT :
1/ s'interroge sur les travaux du mur de M. FERRONNIERE. Mme le Maire lui dit que le dossier est parti dans une autre juridiction
2/ remarque que les travaux sur le pont de la Berthelot sont arrêtés. Effectivement, les grilles commandées par le Conseil Général n'étaient pas aux bonnes côtes lui répond Mme le Maire.

✚ Odile MARNEUR :
1/ informe qu'un relais d'assistantes maternelles va mettre en place des ateliers dans la salle des fêtes, une matinée par mois à compter de septembre.
2/ indique qu'une formation permis cycliste organisée par la Sécurité routière a eu lieu dans l'école élémentaire avec la participation des gendarmes.

✚ Didier JACQUET fait le point sur le troc plantes organisé le 24 mars par Mlle BREFORT MOISON. Environ 200 personnes se sont déplacées.

- ✚ Pascal CASIEZ se fait le porte parole de Daniel BLIN et demande comment s'est déroulé le busage du fossé de la Robie.
- ✚ Alain LUCAS souhaite que l'on voit avec le Conseil Général pour la réparation de route de Ver les Chartres à Thivars.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire,
Didier JACQUET